

Tableau synoptique des records

RAPPORT

Entrepôts agréés	Entrepôts de réserves obligatoires hors entrepôts agréés	Frontière	OFDF
Entrées	Entrées	Importations pour mise en entrepôt	Entrées
101 Frontière → EA	121 Frontière → RO-h	141 Frontière → EA	
102 Production propre → EA			163 Frontière T2L → EA
104 EA → EA	124 RO-h → RO-h		
105 RO-h → EA	125 EA → RO-h	145 Frontière → RO-h	
106 Reprise ex EA/RO-h → EA			
107 Reprise ex frontière → EA			
108 Autres entrées → EA			
Sorties	Sorties	Importations pour consommation	Sorties
201 EA → consommation	221 RO-h → Libération d'entrepôts.	241 Frontière → consommation (déclaration fiscale provisoire)	
202 EA → EA	222 RO-h → RO-h		264 EA → frontière (exportation)
203 EA → RO-h	223 RO-h → EA		265 EA → avitaillement
204 EA → frontière (exportation)			266 EA → frontière T2
205 EA → avitaillement			
207 EA → BA 3 mois	227 RO-h → BA 3 mois	247 Frontière → BA 3 mois	268 EA → autres sorties
208 EA → autres sorties			
209 EA → consommation propre			270 EA → BA 3 mois (décharge Samnaun)
210 EA → suppression de stock	230 RO-h → suppression de stock	250 Frontière → consommation (déclaration fiscale définitive)	
211 Raffinerie → énergie production			276 Transit douanier → Samnaun
212 Raffinerie → n/soumis Limpmin			
213 Raffinerie → torche			
214 Raffinerie → eau/sédiment			
215 EF → non Limpmin			

Entrepôts agréés	Entrepôts de réserves obligatoires hors entrepôts agréés	Frontière	OFDF
Transferts de produits	Transferts de produits		Transferts de produits ¹
301 Dépôt franc / établissement de fabrication (sortie)	321 RO-h (sortie) ²		361 Attribution au compte global raffinerie (sortie)
302 Dépôt franc / établissement de fabrication (entrée)	322 RO-h (entrée) ²		362 Attribution au compte global raffinerie (entrée)
303 Dépôt franc huile diesel litres (sortie)			363 Balance compte produits raffinerie en kilogrammes (sortie)
304 Dépôt franc huile diesel litres (entrée)			364 Balance compte produits raffinerie en kilogrammes (entrée)
306 Établ. de fabrication litres/kilogrammes ou l'inverse (sortie)			
307 Établ. de fabrication litres/kilogrammes ou l'inverse (entrée)			
308 Taxe d'incitation (sortie)	328 Taxe d'incitation (sortie)		
309 Taxe d'incitation (entrée)	329 Taxe d'incitation (entrée)		
311 Raffinerie kilogrammes/litres (sortie)			
312 Raffinerie kilogrammes/litres (entrée)			
313 Mélange biocarburants (sortie)			
314 Mélange biocarburants (entrée)			
Mouvements comptables	Mouvements comptables		
401 EA → EA (sortie; solde des mutations)	421 RO-h → RO-h (sortie; transfert individuel)		
402 EA → EA (entrée; solde des mutations)	422 RO-h → RO-h (entrée; transfert individuel)		

¹ Records pour le traitement des données

² Transferts de produits exclusivement pour des marchandises invendables

Entrepôts agréés		Entrepôts de réserves obligatoires hors entrepôts agréés		Frontière	OFDF
Stocks		Stocks			
500	EA premier stock				
501	EA stock initial				
502	EA stock final				
503	EA manquant (différence -)				
504	EA excédent (différence +)				
510	Raffinerie huile brute premier stock				
511	Raffinerie huile brute stock initial				
512	Raffinerie huile brute stock final				
		525	RO-h premier stock EPI		
		526	RO-h stock initial EPI		
		527	RO-h stock final EPI		
Récapitulation		Récapitulation			
519	Total des quantités	529	Total des quantités		

DÉCLARATION FISCALE

Entrepositaire agréé	Propriétaire de réserves obligatoires	Importateur	OFDF
Consommation 601 EA quantité brute 602 EA déduction VRU 603 EA reprise 604 EA quantité nette 607 EA quantité totale (ligne fiscale) 608 EA taxe d'incitation q. nette 609 EA taxe d'incitation q. totale Consommation propre 701 EA quantité brute 702 EA déduction VRU 704 EA quantité nette 707 EA quantité totale (ligne fiscale) 711 Raffinerie énergie production quantité brute 717 Raffinerie énergie production quantité totale (ligne fiscale) Mises en compte 801 Détail 802 Déduction VRU 804 Quantité nette 807 Quantité totale (ligne fiscale)	Consommation 621 RO-h détail 627 RO-h quantité totale (ligne f.) 628 RO-h taxe d'incitation q. nette 629 RO-h taxe d'incitation q. totale Mises en compte 821 Détail 827 Quantité totale (ligne fiscale)	Consommation 641 Frontière détail 643 Frontière reprise en EA 644 Frontière quantité nette 647 Frontière quantité totale (ligne fiscale) Mises en compte 841 Détail 847 Quantité totale (ligne fiscale)	Reprises 663 Reprise en EA (demande séparée) 667 Reprise en EA quantité totale Mises en compte 861 Détail 862 Déduction VRU 864 Quantité nette 867 Quantité totale (ligne fiscale)

Entrepositaire agréé	Propr. de réserves obligatoires	Importateur	OFDF
	Demande de perception subséquente selon art. 4 al. 2 Limpin 981 Détail 987 Quantité totale (ligne fiscale)		Demande de perception subséquente selon art. 4 al. 2 Limpin 961 Détail 967 Quantité totale Demande remboursement séparée 971 Détail 977 Quantité totale
	Déclaration fiscale sur form. officiel (no 45.35) adressée au bureau de douane de contrôle compétent. Propriétaires de réserves obligatoires: seulement carburants pour avions		Déclaration fiscale séparée pour carburants avions ainsi que combustibles et carburants pour diplomates 871 Détail 877 Quantité totale
	Déclaration fiscale sur form. officiel (no 45.35) adressée au bureau de douane de contrôle compétent		Demande de remboursement séparée pour carburants avions ainsi que combustibles et carburants pour diplomates 991 Détail 997 Quantité totale
Avance sur biocarburants	Avance sur biocarburants		

992 Avance importation (CE 3)
993 Avance mélange dans EA

992 Avance importation (CE 4)

Récapitulation

999 Total francs poste ouvert

Récapitulation

999 Total francs